audit france
commissariat aux comptes

Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'AUBE

Association Loi 1901
Siège social : I.U.F.M - 6, avenue des Lombards
10000 TROYES

Exercice clos le 31 août 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

149 rue de Silly
92100 Boulogne
01 46 03 20 50

Membre de la Compagnie de Versailles
SARL au capital de 50 000 €
RCS Nanterre B 333 812 345

Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE L'AUBE
Association Loi 1901
Siège social : I.U.F.M - 6, avenue des Lombards
10000 TROYES

Exercice clos le 31 août 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de l'Aube relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note *« 2. Principes, règles et méthodes comptables »* de l'annexe aux comptes annuels concernant les méthodes comptables appliquées d'une part, par le siège départemental, d'autre part, par les coopératives scolaires et foyers coopératifs et enfin, les retraitements d'agrégation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les disponibilités.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 14 janvier 2021

audit france
Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi
Commissaire aux Comptes

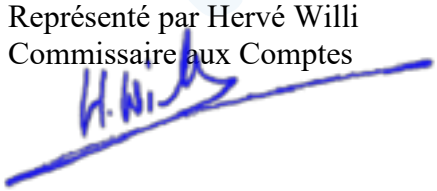

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L AUBE

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations incorporelles	149	59	90		Fonds propres (avant affectation)	139 323	134 187
Terrains					Report à nouveau	1 075 345	1 028 892
Constructions					Résultat de l'association	206 231	51 589
Installations et matériels d'activités	3 003	3 003			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	13 537	11 689	1 848	2 250	Total	**1 420 900**	**1 214 668**
Immobilisations en cours					***FONDS DEDIES ET PROVISIONS***		
					Fonds dédiés	29 185	226
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	15		15	14 078	Provisions pour charges	1 337	1 072
Total	**16 704**	**14 751**	**1 954**	**16 327**	Total	**30 521**	**1 298**
ACTIF CIRCULANT					***DETTES***		
Stocks	1 340	175	1 165	1 014	Emprunts OCCE		
					Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	1 328		1 328	6 101	Fournisseurs	3 266	3 180
Comptes courants OCCE	2 531		2 531		Dettes fiscales et sociales	3 383	2 836
Autres créances (dont erreurs débitrices)	5 840	1 600	4 240	8 319	Comptes courants OCCE	38	
Trésorerie	1 450 873		1 450 873	1 198 743	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	5 083	9 913
Charges constatées d'avance	1 100		1 100	1 390	Produits constatés d'avance		
Total	**1 463 012**	**1 775**	**1 461 238**	**1 215 568**	Total	**11 770**	**15 929**
TOTAL	**1 479 716**	**16 525**	**1 463 191**	**1 231 895**	**TOTAL**	**1 463 191**	**1 231 895**

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L AUBE

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	247 084	314 812
Ventes de produits	587 719	697 081
Prestations de service et animations	178 750	265 205
Subventions d'exploitation	376 224	513 296
Dons et Mécénat		
Contributions financières	2 000	
Autres produits	116 964	233 472
Reprises sur dépréciations et provisions	786	5 983
Utilisations des fonds dédiés	226	
Total	**1 509 753**	**2 029 848**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	386 852	455 181
Variation des stocks de fournitures à céder	460	452
Autres achats et charges externes	718 661	1 277 008
Aides financières	7 840	27 240
Impôts et taxes	1 404	1 286
Salaires	12 713	16 956
Charges sociales	3 200	5 767
Cotisations reversées	25 619	26 716
Autres charges	94 318	164 132
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	31 812	32 642
Dotations aux dépréciations et provisions	439	229
Reports en fonds dédiés	29 185	226
Total	**1 312 501**	**2 007 834**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**197 252**	**22 014**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	6 045	7 078
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	**6 045**	**7 078**
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	**6 045**	**7 078**
RESULTAT COURANT (I + II)	**203 297**	**29 092**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	31 798	64 793
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions	6 574	
Total	**38 372**	**64 793**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	35 437	34 123
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		8 174
Total	**35 437**	**42 296**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	**2 935**	**22 497**
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	**206 231**	**51 589**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	130 083	143 550
Total	130 083	143 550
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	130 083	143 550
Total	130 083	143 550

ANNEXE DE L'ASSOCIATION
OCCE DE L AUBE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.
L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "*permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe*".
Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :
• des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
• des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	**Exercice précédent**	
Total du bilan :	1 463 191,14 €	1 231 894,63 €	
Résultat de l'exercice :	206 231,49 €	51 588,66 €	
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	222	243	
dont coopératives et foyers agrégés :	222	243	
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0	
Nombre de coopérateurs :	22 198	23 480	
Heures de bénévolat du siège départemental	1 820	1 820	
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	2 910	3 400	
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	3	3	personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (***a***)	130 083 €	143 550 €	

(a) *Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.*

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE
L'exercice est marqué par une baisse de l'activité des coopératives du fait de la crise sanitaire intervenue à compter de mi-mars 2020 : les recettes agrégées ont ainsi baissé dec 26,4 % et les dépenses de 35 %, ce qui explique l'excédent constaté.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES
Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association
Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :
- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs
Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :
- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation
Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES
Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.
Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif : Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.

Report à nouveau : Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.

Résultat exercice :	206 231,49	dont	5 762,43	pour le siège départemental
		dont	200 469,06	pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	4 240,19	dont	4 240,19	pour le siège départemental
		dont	0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			0	C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Autres dettes :	5 083,12	dont	5 083,12	pour le siège départemental
		dont	0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			0	C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Disponibilités :	1 450 873,10	dont	175 059,26	pour le siège départemental
		dont	1 275 813,84	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			5 746,91	par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	31 812,21	dont	1 239,89	pour le siège correspondant aux amortissements
		dont	30 572,32	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			137,71	par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 554 169,95	dont	135 111,02	pour le siège départemental
		dont	1 465 674,73	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			6 602,14	par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 347 938,46	dont	129 348,59	pour le siège départemental
		dont	1 265 205,67	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			5 699,12	par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			903,01	par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale	0,5	0,5
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	1,0	0,3
Total	**2,5**	**1,8**

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : RETKOOP		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	222	221
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	91%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	222	221
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	25	11
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	222	219
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	2	1
Participants aux séances de formation (estimation)	30	18

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE L AUBE

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations incorporelles	149	59	90		Fonds propres (avant affectation)	139 323	134 187
Terrains					Résultat du siege de l'association	5 762	5 136
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	3 003	3 003			Total	**145 086**	**139 323**
Autres immobilisations corporelles	13 537	11 689	1 848	2 250	***FONDS DEDIES ET PROVISIONS***		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	29 185	226
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	15		15	14 078	Provisions pour charges	1 337	1 072
Total	**16 704**	**14 751**	**1 954**	**16 327**	Total	**30 521**	**1 298**
ACTIF CIRCULANT					***DETTES***		
Stocks	1 340	175	1 165	1 014	Emprunts OCCE		
					Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	1 328		1 328	6 101	Fournisseurs	3 266	3 180
Comptes courants OCCE	2 531		2 531		Dettes fiscales et sociales	3 383	2 836
Autres créances	5 840	1 600	4 240	8 319	Comptes courants OCCE	38	
Trésorerie	175 059		175 059	123 398	Autres dettes	5 083	9 913
Charges constatées d'avance	1 100		1 100	1 390	Produits constatés d'avance		
Total	**187 198**	**1 775**	**185 424**	**140 223**	Total	**11 770**	**15 929**
TOTAL	**203 902**	**16 525**	**187 377**	**156 550**	**TOTAL**	**187 377**	**156 550**

COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE L AUBE

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	46 760	48 935
Ventes de produits	891	4 607
Prestations de service et animations	9 144	28 291
Subventions d'exploitation	58 456	47 980
Dons et Mécénat		
Contributions financières	2 000	
Autres produits	2 958	2 655
Reprises sur dépréciations et provisions	786	5 983
Utilisations des fonds dédiés	226	
Total	**121 219**	**138 451**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	2 149	2 277
Variation des stocks de fournitures à céder	460	452
Autres achats et charges externes	36 144	54 715
Aides financières	7 840	27 240
Impôts et taxes	1 404	1 286
Salaires	12 713	16 956
Charges sociales	3 200	5 767
Cotisations reversées	25 590	26 304
Autres charges	2 250	4 554
Dotations aux amortissements	1 240	632
Dotations aux dépréciations et provisions	439	229
Reports en fonds dédiés	29 185	226
Total	**122 613**	**140 638**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**-1 393**	**-2 187**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	6 045	7 078
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	**6 045**	**7 078**
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	**6 045**	**7 078**
RESULTAT COURANT (I + II)	**4 651**	**4 891**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 273	13 442
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions	6 574	
Total	**7 847**	**13 442**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	6 736	5 023
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		8 174
Total	**6 736**	**13 197**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	**1 111**	**245**
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	**5 762**	**5 136**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	50 050	50 050
Total	50 050	50 050
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	50 050	50 050
Total	50 050	50 050

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL AUBE

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental de l'Aube** de l'exercice clos le 31 août 2020, qui dégage un excédent de 5 762,43 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques		149,00		149,00
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	3 855,05			3 855,05
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	6 205,11	779,89		6 985,00
Mobilier de bureau	5 700,10			5 700,10
Immobilisations en cours				
Total	**15 760,26**	**928,89**		**16 689,15**

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Ordinateur HP 699.99 € - imprimante 79.90 € - logiciel OFFICE FAMILLE 149.00 €

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%		58,57		58,57
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	3 136,46			3 136,46
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	4 674,19	897,35		5 571,54
Mobilier de bureau	20%	5 700,10	283,97		5 984,07
	Total	**13 510,75**	**1 239,89**		**14 750,64**

2. Immobilisations financières

Part sociale Crédit Mutuel 15.00

3. Stocks

CD + brochures « école qui chantent » (a)	67,58
CD + brochures « école qui folkent » (a)	279,36
Agendas coopératifs + guides du maître	993,04
	1 339,98

(a) : dépréciation des CD/Brochures antérieurs 16/17 pour un total de 174.50 €.

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	1 328,00		1 328,00
Coopératives comptes créditeurs avances coop			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives douteux VECHIN			
Total	**1 328,00**		**1 328,00**

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale	2 130.00
UR OCCE Champagne Ardennes	401.19
	2 531.19

6. Autres créances

Collignon – coop de Vechin (a)	5 563.46
Vadot – coop de Vechin (a)	177.19
Administrateurs	54.54
Tickets restaurants	45.00
	5 840.19

(a) : dépréciation de ces créances à hauteur de 1 600.00 €.

7. Trésorerie

Bons de caisse et TONIC Crédit Mutuel	131 000.00
Parts sociales Banque Populaire	14 062.50
Compte Crédit Mutuel	3 095.91
Banque Populaire	14 030.94
Crédit Coopératif	7.44
Intérêt courus à recevoir	12 859.55
Caisse	2.92
	175 059.26

8. Charges constatées d'avance

A&E – POSTE – lot Bons de soutien	1 099.67
	1 099.67

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Fonds dédiés Projet Innovants EQC		940,05		940,05
Fonds dédiés Classe d'eau		23 408,00		23 408,00
Fonds dédiés PAG CHORALE 1 19-20		3 146,86		3 146,86
Fonds dédiés PAG CHORALE 2 19-20		1 689,66		1 689,66
Total		**29 184,57**		**29 184,57**

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	1 072,35	264,23		1 336,58
Provisions pour charges	**1 072,35**	**264,23**		**1 336,58**
Immobilisations financieres				
Usagers et autres céances	8 173,55		6 573,55	1 600,00
Stocks		174,50		174,50
Provisions pour dépréciations	**8 173,55**	**174,50**	**6 573,55**	**1 774,50**
Total	**9 245,90**	**438,73**	**6 573,55**	**3 111,08**

Dotations / reprises d'exploitation	438,73	
Dotations / reprises financières		
Dotations / reprises exceptionnelles		6 573,55
Total	**438,73**	**6 573,55**

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet	
(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet	6 573,55
Total	**6 573,55**

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Emprunts et dettes assimilées : Néant

	Début	Rembourse	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt (jj/mm/aa)						
Emprunt (jj/mm/aa)						
Découverts bancaires						
Total						

5. Fournisseurs

Fournisseurs ORANGE – ABS – MAE (rbt non reçu)	86.42
Fournisseurs, factures non parvenues	3 180.00
	3 266.42

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	467,22
Urssaf	358.06
Retraite complémentaire	216.33
Prévoyance	22.54
Mutuelle	0.00
Charges sur congés payés	118.77
Prélèvement à la source	18.38
Uniformation	205,12
Impôt sur les produits financiers	1 976.83
	3 383,55

7. Comptes courants OCCE (créditeurs) 0.00

AD OCCE de la Marne	37.60
	37.60

8. Autres dettes

Coop Vechin	5 012.14
A. Carreau	70.98
	5 083.12

9. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	22 205	23 245
Cotisation nationale par coopérateur	1,13 €	1,11 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,97 €	0,99 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	**46 759,80**	**48 814,50**
Cotisations versées à la Fédération	25 076,95	25 801,95
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	**25 076,95**	**25 801,95**

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères (FDVA Chorale + PAG Chorale/conte)	26 200,00	16 000,00
Subventions conseil départemental		
Subventions communes		
Agence de l'eau	32 256,00	31 980,00
Total	**58 456,00**	**47 980,00**
Dont versées aux coopératives	7 840,00	27 240,00

3. Contributions financières

Contributions Fédération Nationale(CNEA, EPB, CAC, etc…)	2 908.97
Autres aides (Crédit Mutuel)	2 000,00
	4 908,97

4. Produits exceptionnels

Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 000.00
Produits sur exercices antérieurs	273.23
	1 273.23

Reprise sur provision créance Coop Vechin **6 573.55**

5. Charges exceptionnelles

Coop Vechin	6 573.55
	6 573.55

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Loyers restant dus Photocopieur : **244,80**

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, l'INSPÉ de Troyes, de locaux dépendant du groupe scolaire situé 6 avenue des Lombards à Troyes (environ 10 m²).

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 1 820 heures de travail valorisées à 50 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque Crédit Mutuel :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliées a été mise en place avec la Banque du Crédit Mutuel (convention du 21/09/2005) approuvée par l'assemblée générale de mars 2006. La mutualisation des comptes se traduit par l'ouverture de deux comptes « de mutualisation» (n°00020174045 et n°00020589901), centralisant les avoirs des coopératives et de deux comptes « épargne » (n°00020174001 et n°00020589901), un compte « titres » (n°000B1102567) et un Livret Bleu (n°00020174061) où sont placés ces avoirs.

	Exercice clos	**Exercice précédent**
Nbre de comptes mutualisés	485 209,37	94
Solde des comptes « épargne » 31/08 (bons de caisse et CAT Tonic)	417 000,00	468 879,28
Solde des comptes « titres « au 31/08	15,00	15,00
Solde du Livret bleu au 31/08/18	76 379,51	19 443,43
Montant des intérêts acquis (avant frais)	2 951,54	3 859,66
Montant des impôts dus par l'AD	243,72	Prélevés à la source ou 10%
Montant des intérêts nets acquis	**2 707,82**	**3 130,36**
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

- **Banque Populaire :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est mise en place avec la Banque Populaire Lorraine Champagne durant le premier semestre 2009 (convention du 10/02/2009)

La mutualisation des comptes se traduit par l'ouverture de deux comptes bancaires :

- un compte gestion de trésorerie *« miroir »* n° 30419302747 mutualisant les avoirs des coopératives et des foyers coopératifs, pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré ;
- un compte « *titres*», (473049440208) servant au placement des sommes mutualisées

Ces deux comptes ne sont pas inscrits dans les comptes du siège départemental.

Les produits financiers sont calculés par la Banque Populaire sur la base des placements et de leurs rendements dégagés tout au long de l'exercice.

	Exercice clos	**Exercice précédent**
Nbre de comptes mutualisés	126	125
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	784 798,77	651 521,77
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	3 256,43	3 218,33
Montant des impôts dus par l'AD	781,54	865,48
Montant des intérêts acquis nets après impôts	**2 474,89**	**2 352,85**
Pourcentage perçu par le siège	100 %	100%